

Interpellation de M. Hayette: Le survol de la commune d'Uccle

M. Hayette rappelle que la question orale qu'il avait consacrée à ce sujet en juin 2015 avait débouché sur une motion en octobre 2015. La commune semblait avoir pris la mesure de la fatigue des riverains. Depuis lors, rien ne s'est passé, si ce n'est l'action en justice de la Ministre régionale de l'Environnement qui enfin réveille un dossier tombé en totale léthargie. Le 10 juin dernier, en présence de M. l'Echevin Cools, la Ministre régionale de l'Environnement a annoncé avoir introduit les trois actions en justice suivantes : une action réclamant l'allongement de la nuit (de 6 à 7 heures du matin) pour tous les Bruxellois ; une action réclamant la suppression de la « route du canal » pour les communes qui, à l'instar d'Uccle, sont situées de part et d'autre du canal ; une action visant à soulager l'est de Bruxelles, touché par le « virage à gauche ». Entre les démarches de M. François Bellot et les actions en justice introduites par la ministre, une certaine cacophonie semble avoir régné entre les bourgmestres MR des communes bruxelloises. Quoique certaines réponses aient pu être données à propos de cette problématique, M. Hayette aimerait savoir si le Collège dispose d'informations quant à l'évolution de ce dossier, car les habitants interpellent les mandataires dans l'espoir d'une sortie de crise.

M. le Président répond que le nouveau Ministre des Transports est un homme de qualité qui, durant sa carrière, s'est fort investi dans ce domaine, surtout les chemins de fer. Il a vu tous les acteurs impliqués dans la question du survol de Bruxelles et a pu prendre la mesure de la complexité inhérente à ce dossier.

M. le Président a coutume de dire que la seule vraie solution pour le survol de Bruxelles consisterait à déplacer l'aéroport au sud-ouest de la région mais il s'avère que ce n'est pas possible, en dépit des problèmes récurrents posés par un aéroport situé au nord-est où les avions doivent décoller face à un vent venant du sud-ouest. Et il faut se rendre à l'évidence que toujours, des avions survoleront Bruxelles. Le tout est de veiller à ce que cette activité se fasse dans les meilleures conditions possibles, en sachant qu'il n'y a aucune formule miracle. L'ouverture plus tardive de l'aéroport le matin constitue assurément une des solutions envisageables. Il y a lieu également de citer l'évolution de la technologie des avions allant dans le sens d'une réduction des nuisances sonores ainsi la distribution des parcours suivis au-dessus de la ville. Le Collège ne manquera pas de transmettre aux membres du Conseil communal les informations qu'il pourra obtenir sur cette thématique.